

AS/Soc/Inf (2021) 01 15 mars 2021 Fsocdocs01 2021

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Programme

Audition publique sur la Désinstitutionalisation des personnes handicapées (en ligne, plateforme KUDO)

Mardi, 16 mars 2021, de 14h à 16h

La désinstitutionnalisation est un tremplin majeur pour mettre fin à la contrainte en santé mentale. Une organisation adéquate et un soutien approprié au moment de la mise en œuvre de la désinstitutionnalisation sont essentiels pour le respect des droits fondamentaux des personnes handicapées. Le processus de désinstitutionalisation nécessite une stratégie à long terme et doit être pleinement conforme aux normes juridiques en vigueur. L'autonomie, la liberté de choix et la participation pleine et effective à la vie de la société et de la communauté doivent être garanties aux personnes handicapées.

14h00 Allocution d'ouverture par :

Mme Reina De Bruijn-Wezeman, rapporteure sur « Désinstitutionalisation des personnes handicapées » (Pays-Bas, ADLE)

14h05 <u>Session 1 : La désinstitutionnalisation des personnes handicapées</u>

Pourquoi la désinstitutionnalisation ? Quels sont les avantages de la désinstitutionnalisation et comment les optimiser ?

- Mme Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- M. Gerard Quinn, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées
- M. Andreas Accardo, Chef d'unité, Coopération institutionnelle et réseaux, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
- M. Luk Zelderloo, Secrétaire général EASPD, l'Association Européenne des Prestataires de services pour Personnes en situation de Handicap (EASPD

Questions et débat

14h50 <u>Session 2 :</u> Mettre fin à la contrainte en santé mentale

Comment pouvons-nous protéger au mieux les personnes souffrant de troubles mentaux ou d'incapacités psychosociales contre les atteintes à leurs droits fondamentaux et à leur dignité humaine? Quel consensus se dessine quant à la manière de mettre fin à la contrainte en santé mentale? Quelles sont les responsabilités des États?

- Mme Ritva Halila, (Finlande), Présidente du Comité de bioéthique du Conseil de l'Europe (DH-BIO)
- M. John Patrick Clarke, Vice-président, Forum Européen des Personnes Handicapées (EDF)
- Mme Jolijn Santegoeds, Membre du Comité de Direction, Réseau européen des (ex-)usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP)
- Mme Reina De Bruijn-Wezeman, ancienne rapporteure sur « Mettre fin à la contrainte en santé mentale : nécessité d'une approche fondée sur les droits humains » (Pays-Bas, ADLE)

Questions et débat

15h30 Session 3 : Bonnes pratiques concernant les mesures volontaires en psychiatrie

Quelles sont les bonnes pratiques pouvant être identifiées ? Comment les transposer audelà des frontières ? Comment pouvons-nous contrôler leur efficacité et la satisfaction continue des utilisateurs ?

- Mme Michelle Funk, Cheffe d'unité, Politique et Droits de l'Homme, Département de Santé mentale et abus de substances psychoactives, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Mme Ritva Halila, (Finlande), Présidente du Comité de bioéthique du Conseil de l'Europe (DH-BIO)
- Mme Stephanie Wooley, Réseau européen des (ex-)usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP)
- M. Jose Maria Solé Chavero, Membre du Comité de Direction, l'Association Européenne des Prestataires de services pour Personnes en situation de Handicap (EASPD)

Questions et débat

15h55 Conclusions de :

- M. Luís Leite Ramos, Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE (Portugal, PPE/DC)
- Mme Reina De Bruijn-Wezeman, rapporteure sur « Désinstitutionalisation des personnes handicapées » (Pays-Bas, ADLE)

Contacts au secrétariat de la commission / Assemblée parlementaire

Mme Tanja KLEINSORGE

Cheffe du Secrétariat de la Commission e-mail: tanja.kleinsorge@coe.int

Mme Bogdana BUZARNESCU

e-mail: bogdana.buzarnescu@coe.int